

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK =
Mensuration, photogrammétrie, génie rural**

Band (Jahr): **91 (1993)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

être considérée comme étant favorable à la compensation écologique, puisqu'elle permet de transformer des surfaces herbagères intensives en prairies à fromental (*Arrhenatherum elatius*) peu intensives (600.— francs par ha en plaine, 300.— à 450.— francs par ha en montagne).

Le pas qui suivra prochainement, sera d'inclure la compensation écologique dans la définition des systèmes d'exploitation compatibles avec l'environnement tels que la production intégrée ou l'agriculture biologique (Art. 31 b de la future nouvelle loi sur l'agriculture). Il est aussi question d'en faire une condition obligatoire pour l'obtention des paiements directs selon l'art. 31 a de la loi sur l'agriculture.

Finalement, il convient de noter que l'article 16 alinea 2 de l'ordonnance du 2 octobre 1989 sur l'aménagement du territoire mentionne spécifiquement que, dans la recherche et la conservation des surfaces d'assolement pour l'agriculture, la compensation écologique doit pouvoir trouver sa place sans contrainte. La décision récente du Conseil fédéral concernant le «plan sectoriel des surfaces d'assolement» confirme ce principe.

Autres domaines d'application

A ce titre, l'aménagement du territoire joue un rôle considérable, puisque qu'il figure parmi les instruments les plus adéquats pour fixer dans des plans d'affectation communaux ou régionaux les mesures de compensation qui ont été préconisées. S'il appartient aux cantons de veiller à prendre des mesures de compensation écologique non seulement dans les zones rurales, mais aussi à l'intérieur des localités, il convient aux autorités fédérales, outre l'apport de soutiens techniques et financiers aux cantons, de veiller à assurer la compensation écologique lors de l'accomplissement des tâches de la Confédération, notamment lors des constructions autoroutières ou ferroviaires ainsi que lors d'e-

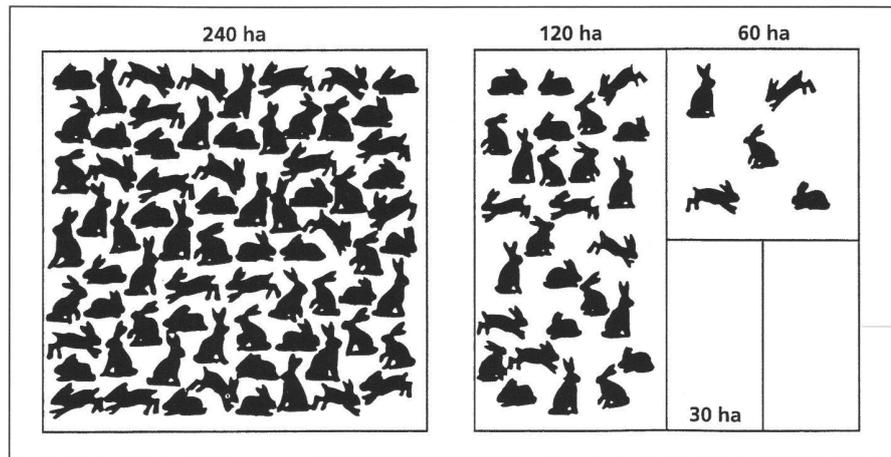


Schéma de morcellement d'une surface de 240 ha et de son influence sur les populations de lièvre commun. (Source: Rolf Anderegg, Routes et chemins conduisant la faune sauvage à la mort par isolation, in: Faune sauvage 3/83.)

xamen de projets subventionnables tels que les améliorations foncières, les projets forestiers, les corrections de cours d'eau, ainsi que lors de l'octroi des autorisations nécessaires pour des défrichement, remontées mécaniques, des lignes électriques, etc.

Sans un espace vital suffisant, la flore et la faune sauvages – comme l'homme – ne peuvent plus survivre. Le cas du lièvre commun, typique des vastes plaines agricoles, dont les populations sont actuellement en très forte régression, illustre parfaitement le phénomène. Si le morcellement insidieux – sans perception immédiate de notre part – de notre paysage quotidien continue de se poursuivre, c'est la base de nos conditions de vie qui sera détruite irrémédiablement.

La compensation écologique, par son rôle régénérateur, constitue donc un instrument vital, tant pour la sauvegarde de notre patrimoine naturel et paysager que pour la conservation de notre cadre de vie et de celui des générations futures.

D'autres articles du bulletin d'information 3/92 de l'office fédéral de l'aménagement du territoire:

- Multifonctionnalité de l'espace naturel et paysager
- Fonctions de l'espace rural
- Sauvegarde et avenir des régions et de la population de montagne
- Avenir de l'espace rural
- Surfaces d'assolement – les «réserves de crise»

Adresse de l'auteur:

Raymond Pierre Lebeau

lic. ès sc. nat.

Chef de la section compensation écologique

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP)

CH-3003 Berne

Die Geschenk- idee!

**1 Jahres-Abonnement
unserer Fachzeitschrift**

**Vermessung
Photogrammetrie
Kulturtechnik**

Möchten Sie Ihren Mitarbeitern,
Ihren Verwandten oder Freunden eine
Freude bereiten?
Dann rufen Sie uns für ein Geschenk-
abonnement an.

*12mal jährlich informiert
unsere Fachzeitschrift aus-
führlich und informativ über*

- ◇ Vermessung
- ◇ Photogrammetrie
- ◇ Kulturtechnik
- ◇ Raumplanung
- ◇ Umweltschutz und
- ◇ Geo-Informationssysteme.

SIGWERB AG
Dorfmatenstrasse 26
5612 Villmergen
Telefon 057 / 23 05 05